

Rapport P-244 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-244 intitulée: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!»

### *CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 20 avril 2011)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-244 au Conseil administratif.